

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril, à dix-huit heures et huit minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Quissac au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 23 avril 2026

Date d'affichage : le 23 avril 2026

Nombre de délégués : 56

En exercice : 56

Présents : 46

Votants : 46 + 7 = 53

Votants par procuration : 7

Absents excusés :

Absents : 3

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël , FURESTIER David, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, TORTOSA Bruno, CAZALIS Sebastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, FIORENZANO Johan, Mme LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, BARON Jérôme, SALA Michel, ALLEN Cédric, Mme ENJOLRAS Nelly, M. GOURDIN Roland, Mme COSTA PORTA - JACQUET Arlette, M.MARTINEZ Aurélien, Mmes MEUNIER Hélène, REMILLY Christine, MM. DOMINICUS Romain, MAZAURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes LEFORT Véronique, AGNIEL Virginie, M. MARION Cédric, Mmes OCHRYMCZUK Anny, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations :

Mmes GOMEZ Magdaléna à Mme BRUNEL Isabelle

M. PINCHARD Philippe à M. CRUVEILLER Fabien

M. BERTO Stéphan à M. MARTINEZ Aurélien (jusqu'à l'arrivée de M. BERTO délibération 095)

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. CASTANON Philipe à M. MARTIN Laurent

M. WITSCHGER Olivier à Mme MEUNIER Hélène (jusqu'au vote de la délibération 072)

M. GAILLARD Olivier à Mme AGNIEL Virginie

Absents excusés :

Absents : MM. SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, GRAS Guillaume

Secrétaire de séance : M. MOH Cyril

Début de séance : 18h08

Délibération n°071/2026 : Vote du budget de la ZAC des Batailles tranche 2 à St Hippolyte du Fort exercice 2026

Robert CONDOMINES expose les conditions de préparation du budget de la ZAC des Batailles 2 exercice 2026 et propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval **unanime** de l'assemblée.

Il présente les chiffres pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L 2311-1 à L 2343-2,
Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) adoptée par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021, prise en vertu d'une habilitation octroyée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu l'article L 2224-1 du CGCT qui stipule que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie affermée ou concédés par les communes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses,

Vu l'article R 2512-26 du CGCT qui précise notamment que doivent faire l'objet d'un budget annexe les services dont l'activité tend essentiellement à produire des biens ou à fournir des prestations donnant lieu au paiement de prix,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 22 avril 2026,

Considérant le résultat d'exécution du budget 2025 et l'affectation des résultats 2026 du budget de la ZAC des Batailles tranche 2 en date du 22 avril 2026,

Considérant que les budgets 2025 doivent être votés avant le 30 avril 2026.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
011 - Charges à caractère général	39 305.00 €	Unanimité
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 799.00 €	Unanimité
65 - Autres charges de gestion courante	5.00 €	Unanimité
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	75 109.00 €	

RECETTES		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	5 000.00 €	Unanimité
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 104.00 €	Unanimité
75 - Autres produits de gestion courante	5.00 €	Unanimité
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	75 109.00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	30 799.00 €	Unanimité
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 104.00 €	Unanimité
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	100 903.00 €	

RECETTES		
CHAPITRE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMÉS
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 799.00 €	Unanimité
16 - Emprunts et dettes assimilées	65 104.00 €	Unanimité
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	100 903.00 €	

ADOpte à l'unanimité le budget 2026 de la ZAC des Batailles 2

Pour mémoire, montants totaux des chapitres du budget de la ZAC des Batailles 2 par section adopté :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	75 109.00 €	75 109.00 €
INVESTISSEMENT	100 903.00 €	100 903.00 €
TOTAL	176 012.00€	176 012.00€

DECIDE à l'Unanimité

- d'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.


Le Président
Fabien CRUVEILLER


Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le : 04.05.2026
- de la publication : 04.05.2026